

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Guy Lumeau, 1^{er} adjoint en l'absence de Monsieur Christian Boissinot, Maire de la Commune.

Conseillers présents : Guy Lumeau, Patrice Blanchard, Yoann Bonneaud, Laurence Bompas, Daniel Drapeau, Clotilde Drin, Delphine Dubois, Emilie Huvelin, Mathieu Huvelin, Cécile Jauzelon, Michaël Martin, Catherine (Cathy) Paillou, Sébastien Pierron et Charlène Vrignaud.

Conseillers excusés : Christian Boissinot

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Delphine Dubois est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 14

LISTE DES DELIBERATIONS

La liste des délibérations approuvées lors du conseil municipal du neuf septembre 2024 (suivant l'article 4 de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 Octobre 2021 qui modifie l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est la suivante :

N° DE L'ACTE	DATE DE L'ACTE	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
D2024 09 09 01	9 septembre 2024	Fonds de concours 2024	Unanimité à main levée
D2024 09 09 02	9 septembre 2024	UNC – Subvention drapeau « Devoir de Mémoire »	Unanimité à main levée
D2024 09 09 03	9 septembre 2024	Garantie prévoyance agents territoriaux	Unanimité à main levée
D2024 09 09 04	9 septembre 2024	Convention SYDEV : renforcement réseau électrique BT La Chironnerie	Unanimité à main levée
D2024 09 09 05	9 septembre 2024	Subvention exceptionnelle Ecole publique achat meubles	Unanimité à main levée

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2024

FINANCES

2. Fonds de concours 2024
3. UNC - Subvention exceptionnelle pour achat drapeau soldats de France

RESSOURCES HUMAINES

4. Garanties Prévoyance pour les agents territoriaux des Pays de la Loire

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE »

5. Aménagement du Jardin clos et abords de la mairie
6. Divers travaux
7. Travaux réseaux rue des Platanes – rue du Lavoir
8. Renforcement réseau électrique BT La Chironnerie

COMMISSION « ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE »

9. Ecole publique – achat de meubles
10. Joséphine 2024

COMMISSION « COMMUNICATION – CULTURE - ASSOCIATIONS »

11. Vœux du Maire
12. Micro-Folie du Pays de Chantonay

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

13. Vertys – terrain de foot
14. Eglise – centrale de commande
15. Travaux théâtre
16. Foyer Rural – restaurant scolaire
17. Nettoyage vitreries Mairie – Ecole – Foyer Rural – Garderie périscolaire

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

ANNEXES

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2024

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal du 8 juillet 2024.

FINANCES

2. Fonds de concours 2024

L'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Monsieur Guy Lumeau, 1^{er} Adjoint, propose au Conseil Municipal de solliciter l'attribution du fonds de concours 2024 d'un montant de 58 628€ de la Communauté du Pays de Chantonnay pour les investissements suivants :

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT			
POSTES DE DEPENSES	Montant H.T.	POSTES DE RECETTES	Montant H.T.
Effacement réseaux	71 867.50 €	Fonds de concours CCPC	39 500.83 €
Sol cantine et FR	21 800.83 €	Fonds de ruralité Département	24 000.00 €
Aménagement extérieur FR	33 333.33 €	Autofinancement de la commune (50%)	63 500.83 €
TOTAL	127 001.66 €	TOTAL	127 001.66 €

RECAPITULATIF FONCTIONNEMENT			
POSTES DE DEPENSES	Montant H.T.	POSTES DE RECETTES	Montant H.T.
Programme voirie 2024	40 000.00 €	Fonds de concours CCPC	19 127.17 €
		Autofinancement de la commune	20 872.83 €
TOTAL	40 000.00 €	TOTAL	40 000.00 €

RECAPITULATIF GENERAL			
DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant H.T.
Investissement	127 001.66 €	Fonds de concours CCPC	58 628.00 €
Fonctionnement	40 000.00 €	Fonds de ruralité Département	24 000.00 €
		Autofinancement de la commune (50%)	84 373.66 €
TOTAL	167 001.66 €	TOTAL	167 001.66 €

Sur proposition de Monsieur Guy Lumeau, 1^{er} Adjoint, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorisent l'octroi d'un fonds de concours de 58 628€ auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay
- Autorisent toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

3. UNC - Subvention exceptionnelle - Drapeau « Devoir de Mémoire »

Dans son rôle de travail de mémoire et de dialogue intergénérationnel, la section Union Nationale des Combattants de Rochetrejoux sollicite une aide financière de 100 € pour l'achat d'un drapeau tricolore « Devoir de Mémoire ».

Sur proposition de Monsieur Guy Lumeau, 1^{er} Adjoint, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- valident le versement de 100€ à la section Union Nationale des Combattants de Rochetrejoux pour participer à l'achat d'un drapeau tricolore « Devoir de Mémoire ».

RESSOURCES HUMAINES

4. Garanties Prévoyance pour les agents territoriaux des Pays de la Loire

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2025, le Conseil Municipal de Rochetrejoux, par délibération du 18 mars 2024, après avis du CST du 12 février 2024, a donné mandat au Centre de gestion Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, les Centres de gestion et les organisations syndicales ont :

- engagé un processus de négociation qui a abouti à un accord collectif régional en date du 9 juillet 2024,
- lancé une consultation au niveau régional pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs, de prévoyance complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2025, adossés à celles-ci.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau régional, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant 3 ans.

Monsieur Guy Lumeau, 1^{er} Adjoint, précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 95 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- Définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Rochetrejoux en date du 18 mars 2024 donnant mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Vu l'accord collectif régional du 9 juillet 2024 relatif aux régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire, du personnel des Centres de Gestion des Pays de la Loire et des employeurs publics territoriaux ayant formalisé l'un de ces régimes.

Sur proposition de Monsieur Guy Lumeau, 1^{er} Adjoint, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Adhèrent à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Rochetrejoux ;**
- **Souscrivent la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;**
- **Participent financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50 % de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire (incapacité et invalidité), option identique pour tous les agents.**

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE »

5. Aménagement du Jardin clos et abords de la mairie

L'étude est en cours de finalisation. Des modifications sur les différents réseaux sont nécessaires. Le plan du projet est envoyé aux différents intervenants ENEDIS – VENDEE EAU – SYDEV.

Une réunion est programmée avec l'ensemble du Conseil Municipal le lundi 16 septembre 2024 à 19h00 à la mairie.

6. Travaux divers :

Guy Lumeau liste les travaux du futur aménagement extérieur du Foyer Rural. Il présente également les devis pour divers travaux à effectuer au Foyer Rural mais aussi dans la commune.

7. Travaux réseaux rue des Platanes :

Le début des travaux est prévu courant novembre jusqu'en décembre. Le nouveau chiffrage de l'effacement des réseaux est de 45 050€ au lieu de 56 434€.

8. Renforcement du réseau électrique BT La Chironnerie (transformateur situé rue du Parc)

Guy Lumeau fait part de la convention n° E.RF.192.21.001 du SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un renforcement de réseau électrique (ouvrage positionné rue du Parc). La commune profite de ces travaux pour effacer le réseau de télécommunication rue du Lavoir et de mettre des fourreaux en attente d'un éventuel éclairage public.

Les montants de travaux et de participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	23 314,00	27 977,00	23 314,00	0,00 %	0,00
Branchement(s)	1 683,00	2 020,00	1 683,00	0,00 %	0,00
Réseaux électriques Moyenne Tension					
Réseaux	83 057,00	99 668,00	83 057,00	0,00 %	0,00
Poste de transformation + Moyenne tension	35 346,00	42 415,00	35 346,00	0,00 %	0,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	7 673,00	9 208,00	9 208,00	65,00 %	5 985,00
Eclairage Public					
Travaux neufs	1 535,00	1 842,00	1 535,00	70,00 %	1 075,00
TOTAL PARTICIPATION					7 060,00

Sur proposition de Monsieur Guy Lumeau, 1^{er} Adjoint, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorisent Monsieur Guy Lumeau, 1^{er} Adjoint à signer la convention n° E.RF.192.21.001, jointe en annexe.
- Autorisent Monsieur Guy Lumeau, 1^{er} Adjoint à verser la participation communale de 7 060€ au SYDEV.

COMMISSION « ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE »

9. Ecole publique – achat de meubles

La mairie a reçu un courrier des institutrices de l'école publique pour une demande de subvention exceptionnelle. En effet, afin d'améliorer les conditions de travail dans les classes, l'école publique sollicite la mairie pour l'achat de deux meubles de rangement, l'un au prix de 599 € TTC et l'autre au prix de 495 € TTC pour faciliter l'organisation du matériel et de l'apprentissage dans les deux classes.

Sur proposition de Monsieur Guy Lumeau, 1^{er} Adjoint, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- valident le versement d'une subvention exceptionnelle de 599€ au profit de l'école publique.

10. Joséphine 2024

L'édition de la Joséphine, du 5 au 12 octobre est reconduite pour 2024 ainsi que la « petite Joséphine », parcours plus court qui serait consacré aux enfants. Cécile Jauzelon et Delphine Dubois présentent les trois parcours « marche et course ». Des habitantes de Rochetretoux sont intéressées pour participer avec la mairie à la préparation de cette manifestation.

COMMISSION « COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS »

11. Vœux du Maire

Afin d'organiser la soirée des vœux du Maire, les élus valident la date du vendredi 10 janvier 2025.

12. Micro-Folie du Pays de Chantonnay

La Micro-Folie est une action culturelle de la Communauté de communes. Elle présente des animations autour d'un nouveau thème chaque mois et est donc en itinérance dans les communes du Pays de Chantonnay.

Delphine Dubois expose les contraintes liées pour l'accueil des séances dans la commune de Rochetretoux (salle trop petite et non sécurisée).

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

13. Vertys – terrain de foot

Comme tous les ans, il est prévu le regarnissage du terrain d'honneur. Le devis est d'un montant de 2 072.10€ TTC.

14. Eglise – centrale de commande

La centrale de commande des cloches de l'église de Rochetretoux présente des problèmes. L'entreprise Lussault constate un défaut d'affichage. La centrale a été installée il y a plus de 20 ans et il n'existe plus de carte mère correspondant à ce système.

Il est proposé le remplacement par une nouvelle unité. Le devis se chiffre à 2 973.37€ TTC main d'œuvre comprise.

15. Travaux théâtre

Yoann Bonneaud annonce que les travaux suivent correctement le planning : finition des peintures en cours et début de la rénovation des sols. Il propose la couleur de la peinture pour la porte d'entrée qui est validée par le Conseil Municipal.

16. Foyer Rural – restaurant scolaire

Yoann Bonneaud présente un échancier de couleurs pour la rénovation du sol du restaurant scolaire. Le Conseil Municipal valide le coloris pour le début des travaux.

La toiture du Foyer Rural, côté restaurant scolaire est dégradée. Des fuites d'eau sont constatées au niveau du plafond du restaurant scolaire. Yoann Bonneaud demande un devis auprès de plusieurs entreprises.

17. Nettoyage vitreries Mairie – Ecole – Foyer Rural – Garderie Périscolaire

Un devis doit être réalisé pour l'ensemble des bâtiments communaux.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Guy Lumeau, 1^{er} Adjoint, présente les décisions prises suite aux délégations données par le Conseil Municipal :

N° de la décision	Date de la décision	Objet
DS 06/2024	06/08/2024	Renonciation DPU – La Garnerie
DS 07/2024	06/09/2024	Renonciation DPU – 1, rue du Commerce

QUESTIONS DIVERSES

Guy Lumeau annonce que le bar de La Croix Verte est vendu : Prévoir l'enlèvement du matériel acquis par la commune.

Guy Lumeau synthétise les différents points importants de la réunion de la Communauté de Communes du 5 septembre 2024.



Delphine Dubois informe le Conseil Municipal sur :

- la création d'une nouvelle entreprise à Rochetrejoux IDEE BOIS SERVICE.
- l'idée de l'association du CIAR de faire une fête en juillet 2025 dans le parc devant la mairie.

Cécile Jauzelon a constaté des trous dans la chaussée, près de l'étang de la Débutrie. Guy Lumeau demande un devis à la société Vendée Service Emulsion.

Laurence Bompas s'interroge sur le début des travaux pour l'écluse rue du Tigre

La séance est levée à 22h30.

<p>Delphine DUBOIS, Secrétaire de séance</p> 	<p>Pour le Maire empêché, Guy Lumeau, 1^{er} Adjoint.</p> 
---	---

ANNEXES

Annexe 1 : document explicatif sur les contrats de prévoyance

Annexe 2 : convention SYDEV